

# **L'enseignement des langues sous forme **LVAB** au Lycée André Malraux de Gaillon**

Michel Lesage Proviseur du  
lycée Malraux de Gaillon

# La mise en place de l'enseignement en groupes de compétences

- Un projet d'équipe (enseignants de langues + équipe de direction) devenu partie intégrante du projet d'établissement
- Une forte composante « travail d'équipe » (entre enseignants de langues **ET** entre équipes de langues et équipe de direction)
- Une **indispensable anticipation** dans tous les domaines (Emploi du temps, Services, évaluations, progressions...)

# Description du dispositif

- Concerne actuellement les élèves de seconde, les élèves de 1° et T° STG et quelques autres élèves dans toutes les LV1 et LV2. Avec la réforme, tous les élèves seront concernés.
- Tous les élèves (de seconde) ont 3h de langue quelle que soit la langue concernée (une heure avant et après la pause méridienne les lundi, jeudi, vendredi)
- Les groupes de langues sont constitués (APRES EVALUATION de tous les secondes) d'élèves ayant la même « compétence forte » et la même « compétence faible », indépendamment de leur classe de seconde et indépendamment du fait que cette langue soit leur (ex) LV1 ou leur (ex) LV2 qui deviennent dès lors les langues A&B (le nombre d'élèves par groupe est variable –généralement entre 14 et 28-, il relève du choix des enseignants, de même que la répartition des groupes entre enseignants relève d'un choix d'équipe)
- Les groupes sont affectés à un enseignant et quelques changements de groupes interviennent en fin de 1° et 2° trimestre

# L'enseignement des langues sous forme LVAB, concrètement...

- Les élèves sont affectés dans les classes de seconde indépendamment de tout critère de langue (ex LV1/LV2)
- En effet le critère des compétences réellement maîtrisées est plus pertinent que celui de la distinction administrative 2A/2B/2C et même LV1/LV2 –commencées pour certains en CE2, CM1, 6°, 4°...
- Tous les emplois du temps de toutes les classes de seconde / professeurs de langues sont « synchronisés »

# Création des barrettes de LVAB sur la totalité des classes de seconde.

Affectation des <b>Germanistes.</b>	
All1	22 élèves
All2	38 élèves
Soit	60 germanistes

<u>Barrette 1</u>	<u>Barrette 2</u>
11h – 12h	13h30 – 14h30

22	21 + 17
----	---------

Affectations des **Germanistes** en **anglais**

38	22
----	----

Affectations des **italianisants** en **anglais.**

14	
----	--

Répartition des autres **anglicistes** à l'issue des évaluations.

50	80
----	----

Soit au total en **Anglais**

102 (25+25+26+26)	102 (25+25+26+26)
----------------------	----------------------

Répartition des **hispanisants** à l'issue des évaluations.

80 (27+26+27)	50 (25+25)
------------------	---------------

# Les effets sur les résultats au baccalauréat des élèves: (exemple réel): en 2008 et 2009 premières promotions LVAB

<u>Série S, anglais LV1</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
Moyenne acadamique :	10,24	10,79	11,01	11,13	11,80
Moyenne lycée	09,41	09,91	08,56	11,40	13,73
Ecart lycée	-0,83	-0,88	-2,45	+0,27	+1,93
LVAB en place en	x	2°	2°1°	2°1°	2°1°

[Empiriquement, les effets sont visibles sur toutes les LV1&LV2, particulièrement en S, L et STG, les effets en ES sont plus nuancés](#)

Michel Lesage Proviseur du  
lycée Malraux de Gaillon

# Mettre en place un enseignement de type LVAB, cela veut dire :

- Mettre en place un véritable **travail d'équipe** à l'intérieur de chaque équipe de langue (Ang/All/Esp ...), et à l'échelle de l'ensemble des langues
- Mettre en place un véritable **travail en commun** entre l'équipe de direction et les enseignants

# Cela sous-entend

- Pour l'équipe de direction, un **travail significatif en amont** pour concevoir le dispositif, un **travail au plus près des équipes** enseignantes sur les phases de mise en œuvre et de bilan
- Un **apport technique fort** des personnels de direction sur la réalisation technique et sur l'aide à la réalisation des groupes de compétences (utilisation d'excel par exemple)
- Pour les enseignants, un **véritable travail d'équipe** conçu dans l'**anticipation** et la **concertation**



# Cela sous entend également

- **De concevoir autrement l'emploi du temps :**
  - Sur le positionnement concret des heures
  - Sur la notion de « fiche de vœux »
  - Sur la notion de « répartition de services »
  - Sur l'impact du dispositif sur l'ensemble des autres cours
- **D'imaginer la conception de l'emploi du temps sur d'autres bases**
  - Sur le positionnement concret des heures
  - Sur la notion de « fiche de vœux »
  - Sur le moment de l'année consacré à la réalisation (d'une partie) de l'emploi du temps : les mois de mars->mai peuvent remplacer les « traditionnels » mois de juillet et d'août
  - Sur la base d'une utilisation moins intensive des calculateurs des logiciels commerciaux pour un placement plus « humain » et pédagogique réalisé par le proviseur-adjoint

# Avantages (... et inconvénients!)

- Avantages
  - Groupe de langue < 25 en moyenne
  - Hétérogénéité contrôlée des groupes
  - Possibilité de faire progresser tous les élèves, y compris ceux avec des acquis faibles
  - Appropriation du dispositif
  - Utilisation du CECRL bientôt généralisée
  - Disparition des exclusions de cours en langues
  - Globalement (et paradoxalement!) moins de travail sur le moyen terme pour les enseignants par le biais de la mutualisation lorsque le travail d'équipe fonctionne bien

# Avantages (... et inconvénients!)

- Inconvénients
  - Mise en place qui peut sembler lourde
  - Evaluation initiale nécessaire et contraignante
  - Différence groupe de niveau / groupe de compétence / groupe de besoins qui demande à être maîtrisée
  - Impossibilité d'être Professeur Principal en 2°
  - Conseil de classe (et réunion parents professeurs) sur d'autres bases
  - Concept qui demande à être explicité auprès de tous (élèves, parents, collègues, collègues)
  - En cas de services partagés, impact majeur sur les autres établissements

# Avancées.... et limites!

- Avancées
  - Meilleure qualité de l'enseignement des langues
  - Travail d'équipe riche
  - Choix par l'élève avec aval des enseignants de l'ordre LV1/LV2 en 1<sup>o</sup> avec inversion possible // 3<sup>ème</sup>
- Limites
  - Concertation pouvant être chronophage